

N^o 212. — DÉPÊCHE ministérielle relative à la remise au service de l'artillerie de la totalité des travaux des bâtiments militaires.

(Direction des Colonies, 2^e bureau, 2^e section.)

Paris, le 19 avril 1877.

MONSIEUR LE COMMANDANT, — Pour faire suite à ma dépêche du 6 avril relative au service des travaux, j'ai l'honneur de vous faire observer que, par suite de la remise à l'artillerie de la totalité des travaux des bâtiments militaires, la dotation faite à ces travaux pour l'Exercice courant doit se confondre avec le budget du service de l'artillerie.

Les archives et les approvisionnements doivent également être versés à la direction de Papeete et pris en charge par changement d'inventaire. Dès lors, les comptes finances et matières seront établis et rendus sans distinction pour l'ensemble du nouveau service et dans les formes usitées pour l'artillerie.

Recevez, etc.

*Le Vice-Amiral, Sénateur,
Ministre de la marine et des colonies,*

Pour le Ministre et par son ordre :

Le Directeur des colonies,

Signé : MICHAUX.

N^o 215. — CIRCULAIRE ministérielle au sujet des délégations souscrites par les officiers des corps de troupe de la marine.

(Direction des Services administratifs, bureau de la Solde.)

Paris, le 19 avril 1877.

MONSIEUR LE COMMANDANT, — Vous m'avez consulté, le 2 février dernier, sur la manière d'opérer à l'égard des délégations des officiers des corps de troupe de la marine, en ce qui concerne la prestation dévolue à la caisse des Invalides.

J'ai l'honneur de vous informer que les retenues faites, à ce titre, sur la solde fixée par les nouveaux tarifs, rentrent dans la loi commune et doivent, par suite, figurer en sommes nettes sur les mandats de paiement et décomptes provisoires de libération.

Je vous prie de donner des ordres en conséquence.

Recevez, etc.

*Le Vice-Amiral, Sénateur,
Ministre de la marine et des colonies,*

Pour le Ministre et par son ordre :

*Le Commissaire général,
Directeur des Services administratifs,*

Signé : DE BON.